







Communiqué de presse

URGENCE ALGÉRIE : CONTRE LA RÉPRESSION. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La dégradation de la situation des droits humains en Algérie est plus que jamais préoccupante. Tous les faits établis et documentés par des organisations locales et internationales attestent d'une dégradation permanente et de violations manifestes des droits et libertés fondamentaux, depuis le 21 juin 2019, avec une aggravation et une accélération depuis mars 2020, au début de la pandémie du Covid-19.

A travers cette vague répressive les autorités algériennes tentent de briser définitivement la dynamique émancipatrice, citoyenne et pacifique que constitue le mouvement populaire dit « Hirak » depuis le 22 février 2019. Pour ce faire, les autorités n'ont eu de cesse de diversifier le spectre de la répression à l'égard de toutes les citoyennes et tous les citoyens : de celle ou celui qui exprime son opinion, notamment sur les réseaux sociaux, jusqu'au dirigeant associatif ou politique, sans oublier la mise en détention, au prix d'allégations fallacieuses ou arbitraires, de journalistes, d'avocats, de syndicalistes et de défenseurs des droits humains. Toutes les catégories sociales, toutes les professions sont ciblées dans toutes les régions d'Algérie. La pénalisation de tout engagement citoyen touche en fait toutes les organisations autonomes, indépendantes du régime (associations de la société civile, notamment de défense des droits humains, partis politiques de l'opposition démocratique) et leurs responsables incarcérés et condamnés pour leurs engagements au sein du mouvement citoyen, le Hirak.

Ce fut le cas le 24 décembre 2022, de l'arrestation d'Ihsane El Kadi, une figure emblématique du journalisme indépendant et du mouvement citoyen, dans des conditions d'arbitraire total (interpellation à son domicile à minuit, garde à vue dans les locaux de la sécurité intérieure) et son placement sous mandat de dépôt le 29 décembre. Tout comme la mise sous scellés sans aucune décision de justice de l'entreprise *Interface Médias* dont il est directeur.

Dernier acte en date, vendredi 20 janvier 2023, la dissolution de la **Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH)** qui a appris cette décision gravissime par les réseaux sociaux suite à une requête du ministère de l'Intérieur. Le tribunal administratif d'Alger, sans prévenir la LADDH, a statué le 29 juin 2022, en faveur du ministère, ne rendant publique par des voies non réglementaires cette décision qu'en septembre, sans toutefois la communiquer à la partie concernée qui n'a jamais eu la possibilité de se défendre, ni même de prendre connaissance de ce qui lui est reproché avant vendredi 20 janvier 2023.

Face à cette situation manifeste de négation des droits humains, nous signataires, dénonçons la politique répressive menée par les autorités algériennes envers les citoyens du Hirak et tenons à

manifester notre solidarité et apporter notre soutien aux organisations défenseurs des droits humains en Algérie.

Nous tenons à rappeler aux autorités algériennes leurs obligations, en tant qu'Etat partie, dans le respect des droits humains contenus dans les conventions et traités internationaux que l'Algérie a signés et ratifiés.

Nous appelons les sociétés civiles et toutes les consciences libres partout dans le monde, à exprimer leur solidarité avec les Algériennes et les Algériens dans leur lutte pour les droits humains et les libertés démocratiques.

Paris, le 27 janvier 2023

Signataires :

- **LDH** (Ligue des droits de l'Homme)
- FIDH (Fédération internationale pour les droits humains), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains
- Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains